

Public :

Salarié de la branche

professionnelle sanitaire, sociale et
médico-sociale privée

Nombre de participants : 8

Organisation pédagogique :

Possibilité de suivre les modules
indépendamment les uns des
autres, ou de réaliser des parcours
complets sur 2 ou 3 ans.

Réalisation des modules sur 2 à 4
mois afin de permettre au Tuteur
de mettre en application ses
acquis. Accès à des dispenses de
module selon la qualification et
l'expérience du tuteur (nous
consulter)

Méthodes pédagogiques :

Apports conceptuels et pratiques

Exercices et mise en situation

Echanges – Débats et analyse de

situations réelles rencontrées

Construction d'outils individualisés

Moyens pédagogiques :

Salle de formation

Modalités de suivi,

d'accompagnement et

d'appréciation de la progression :

Définition de plans d'actions à

courts/moyens termes et échanges

à distance avec le formateur

Modalités d'évaluation des acquis

et/ ou de la certification :

Mises en situation et productions

des stagiaires durant la formation

Validation : Attestation de

compétences

Profil des intervenants : Formateur

de tuteur et de maître

d'apprentissage

Dates : à définir

Lieu : GRETA Beauvais, Saint-

Quentin ou CAFOC-Amiens

Tarif : 460 euros net de taxe par

stagiaire et par module avec

possibilité de prise en charge

par l'OPCA.

Formation de Tuteurs

« Développez vos compétences tutorales »

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

*(Exprimer en capacités ou compétences visées – critère 1 du Décret
Qualité)*

- Acquérir les connaissances et compétences indispensables à l'exercice de la mission de tuteur au sein de son établissement
- Construire et mettre en œuvre un parcours d'accompagnement facilitant la professionnalisation du nouveau salarié
- Accueillir, intégrer, accompagner, suivre et évaluer l'évolution du salarié en contrat de professionnalisation sur son poste de travail

PROGRAMME : Les modules

- Tuteur de proximité : les bases (40 heures - 6 jours)
Module obligatoire pour tout accueil de salarié en contrat de professionnalisation.
 - ➔ Formaliser, organiser, planifier et piloter le projet d'accompagnement d'un nouveau salarié
 - ➔ Accueillir et intégrer le salarié dans sa nouvelle équipe
 - ➔ Superviser et évaluer le parcours de professionnalisation
- Tuteur de proximité : approfondissement (40 heures - 6 jours)
 - ➔ Maîtriser les différentes logiques tutorales et leurs spécificités au regard des publics, des attentes et des besoins.
 - ➔ Elaborer un plan d'accueil, d'intégration, de formation prenant en compte les exigences des référentiels (métier/diplôme)
 - ➔ Construire des méthodes et outils pédagogiques en lien avec les compétences et la certification visées.
- Tuteur référent : (40 heures – 6 jours)
 - ➔ Structurer et mettre en œuvre une politique tutorale au sein d'un établissement, dans une dynamique de « site qualifiant ».
 - ➔ Planifier et accompagner le parcours en alternance avec tous les partenaires du projet de professionnalisation

Contacts :

Coordonnées du CAFOC

80063 AMIENS CEDEX 9

Téléphone : 03 22 80 54 10

Télécopie : 03 22 80 02 05

Courriel : cafoc@ac-amiens.fr